



# AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

## RÈGLEMENT NO 300-14

Aux personnes intéressées par le projet de règlement régissant le règlement d'urbanisme relatif au zonage numéro 300-14 :

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2025, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 300-14 amendant le règlement de zonage numéro 300 afin d'abroger le 11<sup>e</sup> paragraphe de l'article 538, chapitre 5, relativement au câble flottant d'une piscine creusée ou semi-creusée.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **6 août 2025 à 18:00** au **Centre des Loisirs, situé au 34, rue de l'Église**.

Lors de cette assemblée, toute personne présente pourra faire des représentations verbales ou déposer des documents. Ces derniers seront traités comme s'ils étaient déposés lors d'une séance du conseil.

Une copie du projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de l'hôtel de ville, selon les heures suivantes :

Lundi au jeudi: 8h30 à 16h30  
Vendredi : 8h30 à midi

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 17 juillet 2025

(s) *Danielle Coupal*

Danielle Coupal  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de consultation ci-dessus, en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 17 juillet 2025

(s) *Danielle Coupal*

Danielle Coupal  
Directrice générale et greffière-trésorière